

Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

L'ensemble de la population est convié à la cérémonie
de Commémoration de l'armistice
du 11 novembre 1918

Rendez-vous devant le monument aux morts, situé devant la mairie.

- Rassemblement à 10h30 à la mairie
- Discours
- Dépôt de gerbe
- Minute de silence

La cérémonie sera suivie
d'un temps convivial



Une naissance, un arbre... saison 3 !

C'est désormais ce que l'on peut commencer à appeler
une tradition, chaque nouvelle naissance donne lieu
à la plantation d'un arbre au village...

Cette année, trois nouveaux arbres seront plantés pour
célébrer les naissances d'Ellie, Maddy et Basile.

Rendez-vous à **10h30 le samedi 26 novembre** au
Jardin de Bon Rencontre pour souhaiter la bienvenue à
ces nouveaux habitants, et partager le verre de l'amitié !



Fermeture du secrétariat de mairie
du 21 au 24 novembre inclus.



L'Osier flash spécial année 2022 en préparation :

Comme chaque année, nous
préparons ce numéro spécial
pour la fin de l'année.

➤ Nous prévoyons une page
dédiée aux nouveaux arrivants,
mariages, naissances et décès.
Nous vous invitons à nous faire
parvenir un article, une photo, à
déposer ou à envoyer à la mairie:
ndomairie@wanadoo.fr

*Au contraire, si vous ne
souhaitez pas que votre nom
apparaisse, vous pouvez nous le
faire savoir en vous adressant à
la mairie.*

➤ Nous invitons les responsables des différents clubs ou associations à préparer un article,
une photo, qui évoquent l'année 2021

Les photos et les articles sont à nous faire parvenir au plus tard pour le 20 décembre.

Nous vous remercions par avance !

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture : Lundi et mardi : 8h à 13h

Jeudi : 8h à 13h,

Courriel : ndomairie@wanadoo.fr

Mercredi : 8h à 12h et 14h à 17h

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

Site Internet : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

Objet trouvé recherche son propriétaire

Des dégradations volontaires et gratuites sont venues troubler la quiétude de notre village, une nuit d'octobre dernier.

C'est en effet au matin du dimanche 8 octobre qu'ont été constatées des dégradations matérielles au cœur du village : dans les sanitaires publics un lavabo, un urinoir et un WC ont été cassés à coup de masse. A l'école, la vitre du panneau d'affichage, un pot de fleurs et la boîte aux lettres ont été cassés, et un des volants roulants a été enfoncé.

L'outil du délit, la masse sur la photo ci-dessous, a été retrouvée à proximité des faits.

Bien évidemment ces atteintes au bien public ont un coût, que la commune va devoir supporter. Les frais de réparation, changement et remise en état avoisineront vraisemblablement le millier d'euros, sans compter le travail supplémentaire pour Nicolas et Julien, nos employés communaux. Un coût dont le budget de la commune se serait bien passé, alors même que nous cherchons des solutions pour essayer de faire des économies par ailleurs.

Les gendarmes ont été prévenus et sont venus constater les dégâts.



A noter : le grand **Marché de Noël** aura bien lieu cette année encore, et il est prévu **le mardi 6 décembre**, avec comme d'habitude, de bonnes idées cadeaux à dénicher auprès des producteurs locaux, des animations, et le plein de convivialité pour finir l'année en beauté !

Réduction de l'éclairage public la nuit

Lors du Conseil Municipal du 27 septembre, l'équipe a examiné le devis de TE38, autorité organisatrice des services publics de distribution d'électricité et de gaz pour ses communes adhérentes dont la nôtre. Ce devis portait sur le remplacement de 21 luminaires traditionnels par des luminaires à LED, afin de poursuivre l'effort de réduction de la consommation d'énergie au niveau de la commune.

Dans le contexte de crise énergétique et d'augmentation des coûts de l'électricité, tous les conseillers étaient favorables à une réduction de la consommation pour l'éclairage public.

Cependant, le prix de revient de l'opération est estimé par TE38 à 22 858€ TTC.

Il a donc paru plus raisonnable d'envisager de réduire la plage d'éclairage public. Celui-ci sera donc suspendu dorénavant de 23h à 6h, au lieu de minuit à 5h. Cette réduction permettra de diminuer un peu la facture pour la collectivité, sans impacter significativement la sécurité et le confort des habitants du centre-village.

Infos marchés

Attention, le grand marché de novembre aura bien lieu, mais le 8 novembre, la plupart des producteurs ayant fait relâche pour la Toussaint.

Nous vous donnons donc rdv avec les producteurs habituels :- Miellerie du Burdi : miel, pain d'épices, confiseries /

- Tetras Byre : bières artisanales de Vinay /- Ferm'avenir du Bercaill : viande, œufs et légumineuses
- Marilyn Monin : massages et fruits bio / - Les merveilles de l'Aura : bijoux en pierre, litho-thérapie
- La Ferme de l'Âme : noix & savons / - Tero Loko : légumes, pains, biscuits, bocaux
- Un Brin de Sariette : plats traiteur / - Les Biquettes de Chambaran : fromage de chèvre
- Binette & Cie : noix, jus et confitures / - La Boîte à Recette : kits de pâtisserie, cookies spéciaux, cupcakes
- La Savonnerie du Tilleul : cosmétiques et produits zéro déchet /- Upcycling & Créa : objets en bois, déco

Ce mois-ci, Florence de Secrets de Fée, proposera des maquillages pour les enfants, à prix libre et conscient. Retrouvez également un stand d'info dans le cadre de la semaine de la finance solidaire, pour tout comprendre sur cette nouvelle façon de faire rimer épargne et engagement ! Et enfin, venez goûter la soupe du jour concoctée par les bénévoles de Tero Loko.

Une conférence-concert sur le thème des migrations

Dans le cadre de la biennale du réseau Traces, qui met en lumière tous les deux ans l'histoire, la mémoire et l'actualité des migrations en Rhône-Alpes, la médiathèque de Vinay et le Grand Séchoir accueillent une représentation de « Ne me parlez pas de migration ! », spectacle hybride qui associe une conférence, un concert et du théâtre où l'on apprend :

- Qu'un déménagement entre deux départements voisins reste une petite migration.
- Que la tradition n'est que de la culture fossilisée.
- Que l'étrangeté est toujours symétrique.
- Qu'il n'existe pas de véritable manière normande d'éduquer les enfants.
- Que le rock ne fait pas partie des « musiques du monde ».

Cette conférence s'insère dans une longue tradition territoriale d'accueil et de mémoire de l'exil. Dans les années 70, des réfugiés d'Asie du Sud-Est ont été accueillis dans la commune de Cognin les Gorges. Plus récemment des réfugiés de toutes origines sont accueillis par l'association Tero Loko. Ces derniers mois, de nombreuses familles ukrainiennes ont trouvé refuge dans de nombreuses communes du territoire.

A l'issue de la conférence, un temps d'échange est prévu entre les accueillis et les accueillants du territoire.

Gratuit sur réservation auprès du Grand Séchoir (places limitées) : 04 76 36 36 10

En savoir plus sur Traces : <https://traces-migrations.org>



SAM. 26
NOVEMBRE
17H30

AU GRAND SÉCHOIR

705 route de Grenoble - 38 470 VINAY
Gratuit - sur réservation - 04 76 36 36 10



SUIVI D'UN TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LES ACCUEILLIS ET ACCUEILLANTS DU TERRITOIRE

EN PARTENARIAT AVEC



Alerte arnaque bois de chauffage

Face aux difficultés d'approvisionnement en bois de chauffage et granulés à l'approche de l'hiver, une nouvelle arnaque se développe rapidement partout en France, sans épargner notre territoire.

Les escrocs montent de vrais-faux sites internet, en utilisant toutes les infos de vraies sociétés, ayant pignon sur rue. Les offres sont alléchantes pour attirer les clients en quête de bons plans : prix intéressants, produits de qualité, délais raccourcis, service client par chat en direct... vous vous réjouissez déjà de l'aubaine sur laquelle vous êtes tombé.

Sauf qu'après le paiement, les escrocs disparaissent et votre commande n'arrive jamais. Plusieurs éléments peuvent vous mettre la puce à l'oreille : paiement par virement bancaire ou mandat cash (plus difficile à tracer), prix nettement en dessous du marché, livraison dans les 24 à 48h... Dites vous que c'est trop beau pour être vrai et que Noël n'est pas encore arrivé !

Privilégiez les contacts directs par téléphone, et le bouche-à-oreille pour trouver une entreprise de confiance.

Enfin, si vous repérez une escroquerie, portez plainte immédiatement ou signalez le site frauduleux sur la plateforme gouvernementale THESEE.
Et prévenez l'entreprise victime d'usurpation d'identité, afin qu'elle ne se retrouve pas démunie lorsque les clients se retourneront contre elles en ne voyant pas leur commande arriver.

1) Examen du devis de Territoire Energie Isère (TE 38) pour une rénovation de l'éclairage public

Le maire présente au conseil la proposition de TE 38 concernant la rénovation de l'éclairage public dans le village destinée à diminuer la consommation d'énergie. Cette opération consiste à remplacer les ampoules actuelles par des leds sur 21 candélabres.

Ces travaux s'élèvent à 22 858 € avec un reste à charge pour la commune de 9608 €. Ces modifications représenteraient une économie de 2 198 kWh par an par rapport aux 3 488 actuellement consommés.

Le conseil constate cependant que le retour sur investissement varie de 14 ans à plus de 30 ans selon la prise en compte du seul investissement communal ou de la totalité des participations publiques.

Dans ces conditions le conseil décide de ne pas retenir cette proposition de TE 38 et opte pour une modification de la plage d'extinction de l'éclairage public de 23 h à 6 h au lieu de 24 h à 5h actuellement afin de réduire la consommation d'énergie.

2) Etude de faisabilité de TE 38 pour les travaux d'extension et d'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication pour la desserte du lotissement communal.

A la demande de la commune, TE 38 a réalisé une étude sur les travaux à prévoir pour la desserte du lotissement communal par les réseaux d'électricité et de télécommunications.

Ces travaux d'extension et d'enfouissement ont été estimés à 241 975 € pour la partie électricité et à 32 403 € pour le réseau de télécommunication. Après déduction des financements externes, la participation de la commune s'élèverait à 38 593 € pour l'électricité et à 27 403 pour la télécommunication.

Le maire précise que le conseil doit se positionner sur ces estimations pour permettre à TE 38 d'engager les études complémentaires pour un chiffrage définitif de l'opération.

Le conseil prend acte de ces estimations et donne son accord pour la poursuite du dossier par TE 38.

3) Etude des devis concernant la réalisation du dossier « loi sur l'eau » pour le lotissement communal

Pour le permis d'aménager qui sera déposé pour le lotissement communal sur le secteur des Hautes Mouilles, il est nécessaire de constituer un dossier « loi sur l'eau ». Le maire présente au conseil les devis de Alpes Géo Conseil de 3 868,23 € HT et de M. Christian ROMANEIX, Cabinet Conseil Eau Environnement, de 4200 € HT pour l'établissement de ce dossier.

Après examen de ces différents devis, le conseil décide de retenir la proposition de Alpes Géo Conseil d'un montant de 3 868,23 € HT.

4) Demande d'aide à la communauté de communes concernant la réhabilitation du foyer communal

La communauté de communes a mis en place une aide pour la réhabilitation des logements communaux. Dans le cadre du projet de réhabilitation du foyer communal, la commune peut prétendre à ces aides.

Pour les rénovations lourdes, le montant de l'intervention est de 4 000 € par logement avec une limite de 6 logements par opération.

Le conseil autorise le maire à faire une demande d'aide à la communauté de communes de 4 000 € pour 6 logements soit 24 000 €.

5) Révision du prix de la chaleur sur le contrat Forestener

Le maire fait part au conseil de la sollicitation de Forestener pour une modification du contrat de vente de chaleur du réseau de chaleur qui pour la commune dessert l'école et le bâtiment de Bon Rencontre.

Le contrat de vente de chaleur par Forestener prévoit une seule révision annuelle du prix de la chaleur en janvier.

Or cette fréquence annuelle ne permet plus à Forestener de maintenir l'économie du projet. Les évolutions sur ces 12 derniers mois des prix du gazoil, du fioul, des matières premières sont trop importantes et ne permettent plus au fournisseur de plaquettes forestières de maintenir ses prix.

Forestener propose par conséquent une modification du contrat en réalisant 4 révisions annuelles en janvier, avril, juillet et septembre.

Conscient des impacts de la crise actuelle sur les prix de l'énergie et des matières premières, le conseil accepte cette proposition et autorise le maire à signer la modification du contrat avec Forestener.

6) Questions diverses

• Vente d'une parcelle de terrain à Tero Loko

Pour permettre à l'association Tero Loko la réalisation de son projet de bâtiment, Le maire propose de lui vendre une partie du terrain sur lequel sont actuellement installées les serres.

Une division parcellaire sera nécessaire et définira la surface exacte à détacher.

Le prix de vente sera fixé sur la base du prix du terrain agricole, augmenté des frais de géomètre et d'une participation aux travaux d'extension du réseau d'assainissement nécessaire pour le raccordement du futur bâtiment.

Le conseil est favorable à cette proposition et autorise le maire à signer les documents nécessaires à cette transaction.

• Recrutement d'un agent recenseur

Le recensement de la population sur la commune aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023. Pour effectuer ce travail la commune recrutera un agent recenseur sur cette période. Cette offre sera publiée dans le prochain Osier Flash et sera réservée en priorité à une personne du village.

• Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe

Le contrat unique d'insertion (contrat aidé) par lequel la commune employait Julien GENTIL depuis le 1^{er} février 2021 est terminé.

Compte tenu des nombreux travaux à effectuer sur la commune, cet embauche était nécessaire suite au départ à la retraite de Jean-Louis JOURDAN.

Le maire précise que Julien s'est bien adapté à la commune et s'est montré sérieux dans son travail. Il propose par conséquent de recruter Julien GENTIL en créant un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à mi-temps, soit 17,5 heures par semaine.

Les contacts avec les communes voisines ont permis de trouver un autre mi-temps à Julien qu'il exercera sur la commune de Cras.

Le conseil est favorable à cette proposition et autorise le maire à engager les démarches nécessaires à la création de ce poste.



Communication Gym tonique Notre Dame de l'Osier

L'association UFOSPORTS 38 affiliée à la fédération multisport UFOLEP basée sur Tullins intervient auprès d'un large public :

- enfants des écoles de sport multisports à Cras et Flachères,
- enfants et adolescents en situation d'handicap avec Insert' Sport Charnècles,
- adultes et séniors sur Grenoble dans le cadre de séance de marche nordique.

Nous développons la pratique sportive pour tous pour ses effets bénéfiques sur la santé physique, mentale et sociale. Et surtout, nous voulons faire du **sport dans un cadre bienveillant, dans le respect des besoins de chacun** et en **s'amusant** !

L'UFOLEP Isère est intervenu dans le cadre d'ateliers Atouts Préventions (2 séances de sport + 4 séances de diététique) en novembre et décembre 2021 à Notre Dame de l'Osier. Suite à ces ateliers, nous avons constaté qu'un créneau de sport pour séniors était une demande des habitants.es.

Depuis septembre 2022, nous proposons un créneau de gymnastique douce les lundis (hors période de vacances scolaires) de 10h à 11h dans la salle de la mairie.

Suite à plusieurs demandes, nous proposons de faire un créneau gymnastique tonique. Un cours d'essai **gratuit** est prévu le **lundi 21 novembre de 10h30 à 11h30 à la Mairie de Notre Dame de l'Osier**. Pour ce lundi, nous ferons exceptionnellement la gymnastique douce de 9h30 à 10h30.

Si nous avons assez de personnes pour la gymnastique tonique (minimum 10 personnes), nous pourrons poursuivre ce créneau ainsi que celui de gymnastique douce avec les horaires suivants : 9h30-10h30 : gym douce ; 10h30 à 11h30 : gym tonique. S'il n'y a pas assez de personnes, nous continuerons seulement la gymnastique douce de 10h à 11h.

Nous ferons du renforcement musculaire, des étirements et travaillerons le système cardio-pulmonaire en faisant de la gym tonique debout, sur tapis, avec des ballons, des bâtons, des haltères. Nous pourrons faire de la sarbacane, du curling à roulette, de la marche nordique, des jeux de lancer (molki, jeux du palet breton ...) ainsi que des jeux coopératifs. Nous adapterons toutes les activités à chacun et au groupe. Nous sommes également ouverts aux demandes d'activités et pourrons adapter le programme en fonction de vos envies.

Pour vous inscrire au cour d'essai :

Par mail : ufosports38@outlook.fr

Par téléphone : 04 76 91 31 37

Multi sports pour les enfants à Cras

ÉCOLE MULTI SPORTS
Évoluer ensemble dans la bienveillance et la bonne humeur !

Dans la salle des fêtes de **CRAS**

Tout les mercredis
DE 15H À 16H
POUR LES 5-10 ANS

DE 16H À 17H
POUR LES 2 À 4 ANS
(hors vacances scolaires)

135 € L'ANNÉE
115 € dès 2 enfants inscrits

Renseignements et inscriptions: ufosports38@outlook.fr 04 76 91 31 37

L'association tullinoise **UFOSPORTS 38** en partenariat avec la Mairie de Cras propose un créneau de **multi sports et de motricité les mercredis** (hors période de vacances scolaires) **de 15h à 16h** pour les **5-10 ans** et de **16h à 17h** pour les **2 à 4 ans** dans la salle des fêtes de Cras jusqu'au 5 juillet 2023.

Pour les 2 à 4 ans, nous proposons différentes situations autour de l'**éveil corporel** (courir, sauter, glisser, ramper ...) afin que leur développement moteur et leur esprit de découverte soient sollicités et stimulés en fonction des situations pédagogiques. Pour les 5 à 10 ans nous ferons des jeux collectifs et coopératifs ainsi que de l'initiation à différents sports : sports de balles (aux pieds ou aux mains), sports de raquette, tir à l'arc, gymnastique ...

Le coût de ces séances à l'année est de **135 euros** par enfant et par an (tarif préférentiel à partir de 2).

Pour s'inscrire, c'est très simple ! Dossier d'inscription et renseignements sur simple demande par mail sur l'adresse ufosports38@outlook.fr ou par téléphone **04 76 91 31 37**.

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT ISÈRE

UFOSPORTS 38

Programme École de sports de Cras
2022-2023

Septembre - Octobre	Motricité athlétique : course, sprint, saut en longueur, course d'obstacles et lancers.
Novembre - Décembre	Motricité gymnique : apprentissage de la roulade et de la roue.
Janvier - Février	Jeux de raquette : badminton, tennis et hockey.
Mars - Avril	Jeux de ballon : basket, handball, bumball, tchoukball et foot.
Mai - Juin	Jeux de plein air : course d'orientation, tir à l'arc et sarbacane.

Propriétaires de chiens, votre responsabilité est engagée en cas de morsure

Nous sommes régulièrement interpellés en mairie par des habitants victimes de morsures de chiens au cours de promenades sur la commune.

Quelles démarches incombent aux propriétaires de chiens en cas de morsure ? :

➤ Vous devez faire une déclaration de sinistre auprès de votre assureur habitation.

➤ Vous devez déclarer la morsure à la mairie de votre commune de résidence.

Si votre chien était sous la garde et la surveillance d'une autre personne, cette personne peut effectuer la déclaration à la mairie de sa commune de résidence.

Évaluation comportementale par un vétérinaire

➤ Vous devez soumettre votre chien à une évaluation comportementale par un vétérinaire choisi sur une liste départementale.

Les frais de cette évaluation sont à votre charge.

La liste des vétérinaires compétents est disponible sur le site de votre préfecture ou sur demande auprès de la direction départementale de la protection des populations.

Les résultats de cette évaluation comportementale doivent être communiqués à votre mairie.

Surveillance sanitaire

➤ Vous devez faire surveiller votre chien par un vétérinaire sanitaire pour vérifier qu'il n'est pas porteur du virus de la rage.

La liste des vétérinaires disposant de l'habilitation sanitaire dans votre département est disponible sur le site de votre préfecture ou sur demande auprès de la direction départementale et de la protection des populations.

Vous devez soumettre votre chien à cette surveillance sanitaire qu'il soit vacciné ou non contre la rage.

Cette surveillance consiste en 3 visites auprès du même vétérinaire sur une période de 15 jours :

La 1^{re} visite doit être effectuée dans les 24 heures suivant la morsure.

La 2^{me} doit être effectuée au plus tard 7 jours après et la 3^{me} 15 jours après.

En l'absence de symptôme entraînant une suspicion de rage, le vétérinaire établit, après chacune des 2 premières visites, un certificat provisoire attestant que votre chien ne présente aucun signe suspect de rage.

Après la 3^{me} visite, le vétérinaire rédige un certificat définitif attestant que votre chien n'a présenté à aucun moment de symptôme pouvant évoquer la rage.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24028>

Campagne de déclaration des ruches 2022

La campagne annuelle de déclaration obligatoire de ruches a commencé. Elle est ouverte depuis le 1er septembre et jusqu'au 31 décembre 2022

La déclaration se réalise en ligne via le site:

<https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/Cerfa13995/>

ou si vous ne disposez pas d'internet par voie postale avec cette année un nouveau CERFA N°139995*05 à envoyer à la nouvelle adresse indiquée sur le CERFA.

Alerte sécheresse de niveau 3 renforcée (mise à jour le 20/10/22)

Le niveau 3 d'alerte renforcée est maintenu pour notre territoire.

Malgré l'amélioration observée en cette fin d'été et les orages qui ont redonné un souffle à la végétation, les débits des cours d'eau restent faibles dans l'attente des pluies d'automne, une vigilance sur nos usages de l'eau reste ainsi nécessaire.

**PRÉFET DE L'ISÈRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément quelle que soit la ressource :
Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux pluviales)

ALERTE RENFORCÉE niveau 3/4



 <p>INTERDICTION ENTRE 9h et 20h des prélèvements domestiques (retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage ou de rejet) et INTERDICTION des rejets directs dans les cours d'eau</p>	 <p>INTERDICTION de laver les véhicules (hors stations professionnelles équipées de lances haute pression ou de recyclage de l'eau)</p>	 <p>INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert INTERDICTION de prélever dans ces fontaines si l'arrêt est techniquement impossible</p>
 <p>INTERDICTION ENTRE 7h et 23h d'arroser les espaces verts publics, INTERDICTION ENTRE 11h et 18h d'arroser stades et autres espaces sportifs les pelouses,</p>	 <p>INTERDICTION ENTRE 9h et 20h d'arroser les jardins potagers</p>	 <p>INTERDICTION totale d'arroser les pelouses et massifs fleuris</p>
 <p>INTERDICTION de remplir et vidanger les piscines privées (hors première mise en eau après construction) INTERDICTION de remettre à niveau les piscines entre 18h et 9h</p>	 <p>INTERDICTION de laver les voiries (hors impératif sanitaire ou sécuritaire) et de laver les toitures, terrasses, façades et autres surfaces imperméabilisées (hors impératif sanitaire ou sécuritaire et réalisé par des professionnels)</p>	 <p>INTERDICTION de remplissage ou maintien du niveau et de la vidange des plans d'eau à usage personnel</p>

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Isère
<https://www.isere.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse2/Secheresse>

Accueil > Politiques publiques > Environnement > Eau > Sécheresse > Sécheresse



Pour plus d'informations : consulter l'arrêté préfectoral n°38-2022-10-19-00008 (format PDF).

Informations Loi montagne

Pour la deuxième année consécutive, l'obligation de détenir des équipements adaptés à la conduite en période hivernale est entrée en vigueur. Entre le 1er novembre et le 31 mars, il est obligatoire d'équiper son véhicule en pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige (au moins dans son coffre), dans certaines communes des massifs montagneux (Alpes, Corse, Massif central, massif jurassien, Pyrénées, massif vosgien). 34 départements sont soumis à l'obligation.

En bref, ce qu'il faut retenir :

- En Isère : 151 communes sont concernées par le dispositif, et 11 communes le sont partiellement, sur des portions montagneuses. La liste des communes concernées est consultable sur le site internet de la Préfecture de l'Isère.
- Notre commune n'est pas concernée par la mesure.
- Le non respect de cette loi expose à une amende de 135 euros
- Chaque fois que l'on entre dans une zone délimitée par les panneaux ci-dessous, on est soumis à cette obligation.

Entrée de zone d'obligation
d'équipements en période hivernale
(panneau B58)



Sortie de zone d'obligation
d'équipements en période hivernale
(panneau B58)



Source : Site Internet de la préfecture de l'Isère

Brèves

•**Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 24/11/22** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.

Le coin des petites annonces

Vous pouvez transmettre vos propositions, qui doivent rester courtes. Le comité de lecture se réserve le droit de réduire certains textes, ou de ne pas diffuser les annonces qu'il jugera inopportunes. Voir sous la rubrique « Brèves » la date limite de dépôt.

Nous vendons de nombreux **Playmobil d'occasion** :

Hôpital, Ecole, chalet d'alpage, téléphérique, maison contemporaine, fête foraine, train ...

N'hésitez pas à nous joindre au 06.27.36.51.79 si vous êtes intéressés.



pour tous, toute la vie, partout

Offres d'emploi : L'ADMR et le Parc Naturel du Vercors recrutent

L'ADMR recrute, postes d'aide à domicile et d'auxiliaire de vie sur SAINT QUENTIN SUR ISERE et les communes de proximité CDD, CDI, temps partiel.

Vous intervenez dans le quotidien des personnes, avec bienveillance et discrétion tout en respectant l'intimité des bénéficiaires.

Vous apportez une aide dans les gestes de la vie quotidienne: cuisine, ménage, lessive, repassage, aide à la mobilité, aide à la toilette, repas, habillement.

Vous accompagnez les personnes dans leur vie sociale: loisirs, rendez-vous médicaux, courses...

Vous participez à la coordination et à la qualité du service en rendant compte de vos missions au bureau de l'association et en participant à des formations et à des réunions d'équipe.

Vous êtes encadré(e) et soutenu(e) par l'association et intégré (e) dans une équipe dynamique avec laquelle vous échangez.

Envoyer votre candidature avec cv +lettre de motivation à:

Admr Bas Grésivaudan 484 rue du vercors 38210 Saint Quentin sur Isere

TEL : 04 76 65 57 24 ou admrbagr@fed38.admr.org



Le parc Naturel régional recrute un(e) chargé(e) de mission Promotion inspiration Vercors.

Organisation du travail :Vous intégrerez le service « Accueil des Publics », sous l'autorité du responsable de de service.

Résidence administrative : Lans-en-Vercors – Maison du Parc

Type de contrat : 1 Poste à temps complet avec prise de poste au 1er janvier 2023

Grade : d'ingénieur territorial.

Formation :Les candidats devront justifier d'un diplôme à partir du niveau BAC+2 minimum spécialisation digitale ou communication / information avec spécialité web

Fiche de poste, profil requis, modalités de candidature, et détails concernant ce poste disponibles en mairie.

AGENDA DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2022

Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

08 novembre **Marché agrandi à Notre Dame de l'Osier** : plusieurs producteurs locaux seront là. Cf infos marchés en page 2. Pour le mois de décembre, le 1^{er} mardi du mois, mardi 6 décembre aura lieu le grand **MARCHE de NOEL** !

12 novembre **Atelier d'Annie** : à 14h30 à la mairie

19 novembre **Randonnée Pédestre La Saga de la Noix** le CMI de Tullins organise une nouvelle édition de la randonnée pédestre "la sage de la noix". Sur les chemins du Pays de Vinay, au royaume de la Noix de Grenoble AOP dans un paysage de collines et de vergers, avec pour point culminant le belvédère de la Madone, haut lieu historique. Départ groupé à 14h au Grand Séchoir Deux parcours au choix : 9km (350m de dénivelé positif) et 14km (500m de dénivelé positif)
Tarif : 6 ou 8 euros **Téléphone** : 0643772152
Email : sylvainwinter@yahoo.fr

20 novembre **Trail de La « saga de la noix »** : Un trail paysan de 14km (dénivelé +500m) au départ de Vinay, pays de la Noix de Grenoble AOP : 11km de chemins, 3km de petites routes de campagne. En solo ou en duo (on part à 2 et on finit à 2). Départ à 9h30 du Grand Séchoir, Challenge du nombre (club ou association). Récompenses à toutes les catégories solos et duos. Tarif : à partir de 13€ Solo et à partir de 20€ Duo



25 novembre **Rencontre du club de l'amitié** : à 14h à la mairie.

26 novembre **Atelier d'Annie** : à 14h30 à la mairie

26 novembre **Soirée Lez'arts en fête « On va guincher »** à Vinay : Vous aimez danser, vous aimeriez vous lancer sur la piste ? Cette soirée est faite pour vous...

<https://LeZ-Arts-en-Fete.s2.yapla.com/fr/event-32783>

Venez danser avec le groupe Cocktail fusion ou vous initier avec Pierre Piccarreta, Option tapas pour 7 € de plus. Inscriptions et renseignements au 06 79 83 52 53. A la salle des fêtes à partir de 20h. L'inscription pour les Tapas est fortement conseillée.

La saison 2022/2023 « On vous emmène au spectacle » est partie

Prochaines inscriptions pour le samedi 10 décembre à Lyon avec la fête des lumières. Le programme est à consulter sur le site :

<https://lezartsenfete-vinay.fr/>

Une sortie vous tente ? Inscrivez-vous, on vous y emmène !

26 novembre **Conférence-concert sur le thème des migrations** au Grand séchoir, à 17h30. Voir infos et affiche en page 3.